

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

Poste :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne :
 A SAUMUR :
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'ECHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS
 Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 JANVIER

ELECTION LÉGISLATIVE

Département de la Seine

27 janvier 1889

ÉLU

Boulangier par 244,070

CONTRE

JACQUES 162,520

BOULÉ 41,635

Voici les différentes dépêches dans leur ordre

d'arrivée :

Paris, 27 janvier, 9 heures 15 soir.

GÉNÉRAL BOULANGER . . . 36,052

JACQUES 24,289

BOULÉ 1,584

27 janvier, 10 heures 50 soir.

GÉNÉRAL BOULANGER . . . 418,010

JACQUES 80,852

27 janvier, 11 heures 5 soir.

GÉNÉRAL BOULANGER . . . 484,162

JACQUES 122,762

BOULÉ 40,350

27 janvier, 11 heures 40 soir.

Résultats Complets

Inscrits, 568,697. Volants, 435,860

GÉNÉRAL BOULANGER . . . 244,070

JACQUES 162,520

BOULÉ 41,635

PRODIGALITÉ ÉLECTORALE

On estime à 1,250,000 le nombre d'affiches qui auront été employées pour l'élection d'hier dimanche à Paris.

Ce chiffre énorme ne représente pourtant pas une dépense considérable, l'affiche électorale étant dispensée du timbre ; le timbre lui seul coûte plus cher que le papier de l'imprimeur et la colle de l'afficheur.

Voici les chiffres aussi exacts que possible :

Impression et pose de neuf cent mille affiches 207.000

Envoi à domicile de 2 millions de prospectus et bulletins de votes mis sous enveloppes et confections d'adresses à 20 fr. le mille 40.000

Affranchissement des dites enveloppes à 5 cent. 100.000

Envoi et distribution de 2 millions d'exemplaires de journaux dans Paris et la banlieue, à 40 fr. le 100 200.000

Pour la solde de dix bandes de 400 camelots et voyous embauchés pour les réunions électorales à raison de 5 francs par tête et par jour pendant vingt jours 400.000

Cent agents électoraux chargés en même temps de la police de Jacques, à 500 fr. l'un 50.000

Deux cent mille brochures et biographies avec portraits à 300 fr. le mille 60.000

Trois mille distributeurs du bulletin devant les bureaux électoraux au prix de 10 fr. l'un 30.000

Mille blouses blanches pour les manifestations de dimanche soir après le scrutin, embauchées spécialement par Floquet à 40 fr. l'une 40.000

Frais généraux du comité jacobin : voitures, affranchissements, gratifications, champagnes, cigares, etc., etc. 200.000

Total 997.000

Un million en chiffres ronds, voilà ce qu'aura coûté la candidature de M. Jacques !

Or, si l'on en croit les listes de cotisation républicaine publiées, amplifiées même complaisamment par les journaux républicains, le total des offrandes ne paraît guère à côté de ce chiffre énorme.

Voyons, maître Jacques, pour frapper un grand coup, dites donc où vous avez pris l'argent. Sur les fonds secrets, n'est-ce pas ?

Le compte ci-dessus est celui des dépenses de la candidature Jacques, patronnée par le gouvernement qui paie avec l'argent des contribuables. Si on compte la même somme pour la candidature Boulanger, c'est donc deux millions qu'aura coûté le successeur du citoyen Hude.

Répetons encore une fois que c'est beaucoup d'argent pour peu de chose. Si ces deux millions avaient été consacrés aux pauvres de Paris, c'eût été préférable. Un grand nombre de misères eussent été soulagées.

M. Gaudin de Villaine a reçu samedi soir, paraît-il, une dépêche annonçant des nouvelles très graves du Tonkin.

A la suite d'un nouvel engagement entre les troupes du général Borgnis-Desbordes et les pirates, nous aurions eu 72 hommes tués et 426 blessés.

Le ministère de la marine dément qu'il soit question d'un envoi extraordinaire de troupes au Tonkin.

On nous affirme cependant que d'Angers même il part un détachement de pontonniers pour le Tonkin.

L'AFFAIRE DE LONGWY

On lit dans la France :

« Nous avons reçu une grave nouvelle. On nous annonçait que le 9^e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Longwy, avait déserté en masse et était passé en Belgique.

« La chose, heureusement, n'est pas si grave que cela ; elle ne laisse pas cependant d'être très sérieuse. Ce n'est pas le bataillon entier qui a déserté, c'est près d'une demi-compagnie renforcée — soixante et onze hommes — qui, mercredi, a passé la frontière.

« On croit que cette fugue n'est que momentanée et que les déserteurs ne vont pas tarder à rentrer. Jusqu'ici on n'a aucune nouvelle d'eux.

« Longwy est à deux kilomètres à peine de la frontière belge. On peut faire le trajet en moins d'une demi-heure par les sentiers qui traversent le bois de la Chadelle.

« Le 9^e bataillon de chasseurs à pied n'est en garnison à Longwy que depuis deux ou trois mois ; il était précédemment à Rocroy. Son commandant est M. le chef de bataillon Rigoigne.

Impressions d'un « dispensé »

Lorsque, pour la première fois, au dos, fusil sur l'épaule, en tenue de campagne, je traversai la ville de R. . . . il était onze heures du matin. Nous partions pour une marche, et le temps n'était pas engageant, je vous l'assure. Si l'on eut demandé son avis au petit sous-lieutenant qui marchait en tête de la compagnie, grelottant sous sa pèlerine, nous n'aurions pas été très loins.

Il avait gelé très dur la nuit et les ruisseaux, arrêtés dans leur course, se déroulaient le long des trottoirs en larges rubans d'une glace grise, qui commençait à fondre. Le vent venait du nord, très froid, poussant de gros nuages sombres. Et comme

29 — Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

— En quoi puis-je vous servir, mademoiselle ? dit alors Jacob.

— Qui vous dit que j'ai besoin de vous ?

— La gravité de votre visage.

— N'avez-vous donc jamais vu gai ?

— Jamais, cela est vrai. Mais enfin vous n'avez pas cette expression d'angoisse.

Cornélie se leva :

— N'est-ce de mon père et j'attends de vous sa liberté.

— Vous avez un plan ?

— A la prochaine nuit noire, tenez-vous au pied de la tour du nord. Ma mère lui facilitera les moyens d'en descendre.

— Une fois dans la barque . . .

— Vous le conduirez chez les Dazcléer.

— Je serai à mon poste, mademoiselle.

— Songez-y, le bruit peut donner l'éveil au soldat de garde.

— Quand on tire dans l'ombre, on vise rarement bien.

— Vous le voulez ?

— Je le veux.

— Ah ! brave et généreux cœur !

— A mon tour, une prière !

— Parlez.

— On ne sait pas ce qui peut arriver . . . Si je mourais dans cette expédition, vous adopteriez Rosa ? . . . Vous la regarderiez comme une sœur, vous l'emmèneriez avec vous en France ?

— Je vous le jure, Jacob.

— Alors, tout est bien. Je la laisserai riche ; vous la ferez bonne, dévouée, courageuse comme vous . . . une vraie femme . . . Elle vous suivra en France, car vous ne resterez point en Hollande, et cela me cause une joie de songer qu'elle vous ressemblera . . .

Cornélie prit dans ses mains les doigts calleux de Jacob et les serra longuement.

— Le pacte est signé de cette heure, dit-elle, votre Rosa devient ma sœur.

— Mademoiselle, nous aurons nouvelle lune dans trois jours, et je me tiendrai prêt. Connaissez-vous ou pouvez-vous connaître à l'avance le nom du soldat de garde ?

— Je l'ignore ; peut-être le major pourrait-il me l'apprendre.

— Il serait bon de l'avoir dans notre jeu ; ne négligeons rien.

— Je m'en informerais. Dieu soit avec vous, Jacob,

tandis que vous nous viendrez si vaillamment en aide.

Cornélie quitta la maison du barbonneur, et revint par une belle nuit douce, le long de la Meuse qui paraissait endormie sous un rayon d'argent. En rentrant, elle ne dit qu'un mot à sa mère :

— Il consent.

— Dieu soit loué ! Il ne reste plus à vaincre que Mombas, et il l'aime !

— Il m'aime, répéta la jeune fille, mais me préférera-t-il à son devoir ?

Sa tête s'abaissa sur sa poitrine, et lentement elle regagna sa chambre.

UNE CONSIGNE

Jean de Mombas et M. de Kerkova, entraînés par la puissance des souvenirs, s'étaient longuement entretenus des guerres auxquelles ils avaient pris part ; la nuit descendait lentement, adoucissant les teintes des vitraux, noyant dans l'ombre les toiles superbes, effaçant les contours des bustes et des statues. De loin la voix de Christil, souple et charmante, arrivait aux causeurs. Il vint un moment où tous deux se turent, le major se leva et prit congé de son vieil ami qui lui serra la main.

— Je n'ai qu'une appréhension, dit M. de Kerkova.

— Laquelle, commandant ?

— Tu n'es pas à ta place ici.

— Ai-je mal rempli mes obligations ?

— Ce n'est point ce que je veux dire. Tu n'es pas à ta place, en ce sens que l'emploi est inférieur aux qualités intelligentes de l'homme, à la science et à la valeur du soldat.

— Elle me suffit, cependant.

— Si tu manques d'ambition, le prince garde bonne mémoire, et au premier jour il te rappellera.

— Me laisserez-vous partir ? demanda Jean.

— On doit aimer ses amis pour eux, non pour soi.

— Mais je m'estime heureux ici, commandant.

Cette retraite favorise mes études. Vous parlez de vos sciences ! A mon âge, on possède seulement des aptitudes. Pour qu'il me soit possible de rendre de véritables services, Maurice de Nassau doit me permettre de me former à votre école.

— Flatteur !

— Je vous rends seulement justice.

— Le jour où il le demandera près de lui, Mombas, tu devras obéir. Le prince qui entourait tant de courtisan possédait peu d'avis et comptait sur ton jeune dévouement.

— Non ! non ! gardez-moi à Lovestein ! dit Jean d'une voix qui s'éleva d'une façon soudaine. Ici je vis, je pense, je travaille, je me trouve com-

il dégelait un peu, les pavés étaient couverts d'une boue noire, glissante, une boue particulière à R..., et qui semble faite avec du savon.

Tout cela était triste et froid, et mon fusil, qui me gelait les doigts de la main droite, était affreusement froid aussi.

— Une, deux ! Il y avait des clairons devant nous qui sonnaient je ne sais quelle marche. Mais on n'allait pas bien au pas. Et, très grincheux, le sous-lieutenant qui, visiblement, avait grand envie d'être ailleurs, nous donnait de temps en temps la cadence, et s'écrait comme un simple sergent.

J'écoutais d'une oreille le refrain banal des clairons. Je l'avais entendu cent fois, et jadis, quand j'étais enfant, avec des palpitations d'enthousiasme. Et je me rappelais cela avec un sourire de dédain, condamnant absolument le sentiment instinctif qui me faisait bondir le cœur, jadis, devant un défilé.

Les clairons s'étaient tus. Tant mieux ; ils m'énermaient à la fin, avec leur refrain bête, toujours le même. Mais voici bien autre chose : d'un bout à l'autre de la colonne, les sergents marquent la cadence. Gauche, droite ! prenez le pas de la tête ! Gauche, droite ! Une, deux ! Tout cela crié à la fois par cinq ou six voix différentes, voix de basses, voix de fausset, l'une à la quinte, l'autre à l'octave, une, éclatante, en ré majeur, l'autre, navrée, lamentable, étranglée par un enrouement bien compréhensible, en si bémol. On passe devant un poète : « Portez armes ! »

Puis, c'est le général qu'on rencontre, et qui s'arrête pour nous voir passer, énorme, soufflant, écartant ses jambes courtes et se penchant sur l'encolure de son grand cheval maigre. Pas un instant de répit, pas une minute pour se ressaisir, pour reprendre possession de sa pensée, et se figurer qu'on est bien loin.

Nous voici au point initial. Beaucoup de badauds qui marquent le pas lorsque les 4^e et 3^e bataillons viennent nous rejoindre, conduits par la musique. Nous avons fait halte, la musique s'est placée en tête, devant ma compagnie, qui aujourd'hui marche la première ; elle a attaqué un pas redoublé, et « En avant ! » Nous voilà partis.

Mais le vent qui soufflait très fort avait enfin chassé les nuages. Un clair soleil faisait briller les armes, l'or des galons, les instruments des musiciens.

Le cheval du capitaine, un joli alezan poussif, caracolait, faisant le beau. Et, comme grisés par cette musique presque dansante, par ce clair soleil qui tout à coup illuminait la ville et semblait allumer des diamants jusque dans la boue jaune des rues, levant la tête, appuyant sur la crosse, et nous redressant fièrement sous le sac, mes camarades et moi nous faisons comme l'alezan. Je suis sûr que j'ai dû regarder avec une fierté stupide les bonnes têtes émerveillées des badauds qui nous contemplaient. Moi qui les aurais battus tout à l'heure, à ce moment-là je les aurais embrassés. Un instant, car ce ne fut pas long, je me suis senti fier de mon uniforme.

Il y avait de quoi, à la vérité. En qualité

d'homme dispensé, j'ai eu la jouissance, pendant mes deux mois d'exercices, d'un équipement de réserviste. Et vous savez comme ces braves gens sont harnachés. Je ne sais qui me disait l'autre jour que l'on pensait, au ministère, à les mettre plus proprement et que cette réforme serait entreprise sous peu.

Il y a lieu de s'en réjouir. Le pantalon que la Mère Patrie a bien voulu me prêter était quelque chose de comique : très large, déteint par l'usage, avec des morceaux rajoutés qui faisaient des taches d'un rouge vif, il risait par cent ouvertures. Les poches, fendues jusqu'aux genoux, laissaient tomber, comme le corbeau de la fable, tout ce que j'avais l'imprudence de leur confier. La veste, luisante à l'épaule droite du frottement du fusil graissé, était à l'unisson, et la capote, que nous mettions, quand nous sortions, pour cacher toutes ces misères, n'était guère moins lamentable.

Enfin, le képi, raccourci par un lavage très nécessaire, prenait des formes invraisemblables et achevait de nous donner la figure la plus drôle du monde. Ainsi équipé, j'en suis encore à me demander comment une personne charitable n'a pas eu la pensée de me donner deux sous. Nous avions l'air de mendiants armés.

Ce n'était qu'un petit malheur, dont on se consolait facilement. Mais il est une autre réforme, plus importante, plus nécessaire, et à laquelle on ne pense pas. En effet, je crois qu'il serait juste et simplement humain de faire en sorte que ces hommes, à qui l'on demande beaucoup en un temps relativement court, puissent au moins dormir et réparer leurs forces sans courir le risque d'une pleurésie ou d'un rhumatisme articulaire.

Or, voici comment les dispensés et les réservistes sont couchés pendant leurs périodes d'exercices de treize jours, vingt-huit jours ou deux mois. Une paille, un sac en toile dans lequel on se roule et qui remplace les draps, un traversin de paille, une couverture et un couvre-pieds. Cela serait suffisant, quoique peu confortable. Mais la paille, étendue sur un plancher qu'on arrose trois fois par jour, ne tarde pas à s'imprégner d'une humidité qui pourrait peut-être rendre inutile le bain mensuel « le bain par aspersion », et simplifier ainsi les soins de propreté, mais qui est à coup sûr fort malsain.

Qu'on refuse aux dispensés, aux réservistes, les douceurs du matelas, des draps, du traversin des hommes de l'active, je le conçois. Mais il serait facile et peu coûteux, en somme, de donner à chacun d'eux un châlil et trois planches pour étendre la maigre paille à l'abri de l'humidité.

Et cette réforme, qui serait simplement un acte d'humanité, ne sera pourtant pas accomplie, s'il faut, pour acheter ces châlils, faire au 14 juillet prochain quelques économies de pétards.

On devrait songer cependant que tous ces soldats, dispensés ou réservistes, sont électeurs, par conséquent à ménager.

LOUIS GUAYS.

NOUVELLES MILITAIRES

LA SECONDE PORTION DE LA CLASSE 1886

M. Mérillon, député de la Gironde, vient d'adresser une lettre au ministre de la guerre relative aux soldats de la classe 1886 que le tirage au sort avait désignés pour faire partie d'une deuxième portion et qui à son avis devraient bénéficier de la situation morale créée par le vote de l'amendement Martin-Feuillée, qui rétablit la deuxième portion du contingent supprimée précédemment.

M. de Freycinet a répondu que, bien que la loi ne prévoie pas, après coup, le rétablissement d'une deuxième portion, il allait y remédier dans une certaine mesure. Il paraît au ministre de la guerre possible de renvoyer un certain nombre d'hommes en congé en suivant l'ordre des numéros les plus élevés. M. de Freycinet prendra cette mesure à la veille de l'arrivée de la classe de 1888, c'est-à-dire au mois d'octobre prochain.

LE GÉNÉRAL GALLAND

Le général Galland, commandant le 8^e corps d'armée à Bourges, va, dit-on, être appelé au commandement du 18^e corps d'armée à Bordeaux, en remplacement du général Cornat, qui a atteint la limite d'âge.

Il aurait pour successeur le général Fay, commandant la 4^e division d'infanterie à Compiègne.

Les démarches en vue de faire cesser le travail de la vannerie dans les prisons continuent.

Les députés de l'Aisne nous apprennent que ce travail va cesser dans les prisons militaires de Bicêtre et d'Avignon.

On sait qu'ils ont obtenu satisfaction pour les prisons civiles.

L'AFFAIRE DE LONGWY

Les soldats du 9^e bataillon de chasseurs à pied, qui avaient passé la frontière, sont tous rentrés samedi à la caserne.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Révision des Listes électorales

La Révision des Listes électorales a, cette année, une importance capitale, car ces listes serviront aux élections qui auront lieu en 1889, élections qui décideront du sort de la Patrie.

Que dans toutes les communes et notamment dans celles où l'administration n'est pas entre les mains des conservateurs, les bons citoyens prennent la peine de surveiller ce travail, de requérir les inscriptions omises, de faire opérer les radiations.

C'est un devoir que nous adjurons nos amis de remplir partout.

Pour faciliter leur travail et les éclairer sur leurs droits, nous tenons à leur disposition un petit opuscule que nous leur enverrons gratuitement à première demande.

Voici les époques des diverses opérations relatives aux listes électorales :

Du 15 janvier au 4 février. — Délai pour les réclamations.

Du 4 au 9 février. — Délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations.

Du 9 au 12 février. — Vérifications des décisions des commissions.

Du 12 au 17 février. — Délai d'appel devant le juge de paix.

Du 17 au 27 février. — Délai pour les décisions du juge de paix.

Du 27 février au 2 mars. — Notifications des décisions du juge de paix.

31 mars. — Clôture des listes.

TIRAGE AU SORT

Voici les noms des jeunes gens de la classe 1888 qui viennent de tirer au sort et le numéro obtenu par chacun d'eux.

CANTON DE SAUMUR NORD-EST

La Bexille.

Auguste Joussepin, 1. — François Blanchet, 23. — Camille Pé, 41. — Louis Couasné, 47. — François Girard, 51. — Charles Rabouin, 55. — Pierre Robineau, 65. — Louis Tessier, 68.

Allonnes

Henri Rabouan, 3. — Auguste Prouteau, 5. — Désiré Cocuau, 7. — René Fief, 10. — Jean Millerand, 42. — Daniel Mabileau, 44. — Louis Renou, 22. — Louis Derouet, 28. — Alphonse Cormeau, 35. — Pierre Machat, 37. — Urbain Cornilleau, 38. — Henri Blouin, 40. — Valentin Duperré, 44. — Joseph Ogereau, 60. — Laurent Delalande, 64. — Michel Plassais, 63. — Eugène Bouvet, 67. — Eugène Boissier, 69. — Théophile Couleyon, 72.

Vivy

Louis Maudin, 2. — Jean Frémont, 6. — Louis Chevré, 9. — Louis Naudin, 41. — Louis Ragain, 43. — Louis Mastard, 48. — Henri Galais, 48. — Louis Métayer, 29. — Clément Mercier, 32. — Jean Lebœuf, 39. — Louis David, 50. — Louis Demion, 52. — Louis Trémureau, 58. — Louis Turpin, 71.

Brain-sur-Allonnes

Urbain Guépin, 4. — Jean Beillard, 27. — René Guénescheau, 33. — Louis Pelletier, 36. — Jean Carré, 48. — René Joulain, 62.

Neuillé

Henri Bruneau, 8. — Ernest Girard, 24. — Louis Mercier, 25. — Florent Lenoble, 26. — Jules Lebois, 34. — Louis Chevré, 49.

Villebernier

Paul Vincent, 16. — Louis Beugnet, 47. — Anatole Dufresne, 20. — Louis Mauriceau, 21. — Constant Regnier, 42. — Louis Trenchand, 45. — Eugène Pineau, 53. — Charles Goblet, 54. — Henri Constant, 56.

plètement moi-même. Toute autre situation, si brillante qu'elle fût, m'empêcherait de réaliser mon rêve...

— Quel rêve ? demanda Kerkova.

Jean de Mombas resta un moment silencieux.

— On ne raconte pas les rêves, dit-il ; permettez-moi de vous quitter et d'aller poursuivre le mien sur la terrasse.

— A demain, vicomte.

— A demain, commandant.

Le jeune homme s'éloigna et gagna une grande salle dans laquelle se tenaient d'ordinaire deux soldats aux ordres particuliers du commandant.

Elle était vide. Une grande fenêtre donnant sur la Meuse l'éclairait.

Jean appuya son front contre le vitrail et demeura immobile. Les chansons de Christil ne lui arrivaient plus ; il s'abandonnait à sa songe, toujours le même, quand une forme velue, enveloppée d'une faille noire, glissa légèrement sur le parquet, et une petite main s'appuya sur son épaule.

En se retournant, il étouffa un cri :

— Cornélie, vous ici, à cette heure ?

— Moi qui vous attendais.

— Ah ! quelle joie me cause cette parole ! Vous m'attendiez !... répétez-la cette parole qui entre en moi comme une caresse... Ah ! voyez-vous, j'ai besoin d'être encouragé... Il faut me dire que vous

m'aimez, si vous voulez que je le croie.

— Ne le devinez-vous pas ?

— J'essaie de me le persuader souvent. Mais lorsque je me vois si peu de chose, que je vous admire telle que vous êtes, si belle, si jeune, si parfaite, je me prends à croire que je me suis trompé, à redouter que mon bonheur ne s'évanouisse comme font au matin les formes changeantes des brrouillards.

— Et vous avez tort, Jean. J'éprouve pour vous une amitié...

— Vous avez raison, c'est de l'amitié que vous avez pour moi...

— Peut-être trouvé-je mal les mots capables d'exprimer ce que je ressens d'une façon profonde... Ne vous en attristez ni ne vous en désolerez, mon ami...

— Non, les mots ne manquent point à vos lèvres... Ce n'est pas cela ; votre affection pour moi reste incomplète et froide, parce que...

— Achevez !

— Votre tendresse filiale prend toute votre âme.

— Vous avez raison, Jean, j'aime mon père de toute la puissance de mon âme ; mais l'attachement profond, indestructible que je lui porte me rend-il incapable de chérir un fiancé ? Non ! non ! ne le redoutez jamais... Et si celui que j'ai choisi pour en faire le compagnon de ma vie se rend di-

gne de moi par la générosité de son caractère et l'enthousiasme de sa tendresse, oh ! Jean, celui-là sera l'objet d'un culte ardent, d'un amour sans bornes.

— Cornélie ! Cornélie !

— Voulez-vous être celui-là ?

— Si je le veux ?

— Oh ! dit Cornélie, ces amours-là sont terribles !

— Quel que soit le prix dont on les paie, ne sont-elles pas mille fois au-dessus ?

— Une seule chose me suffira.

— Dites, Cornélie.

— Vous aimez mon père comme je l'aime moi-même ?

— N'est-ce point déjà fait ? Pourquoi suis-je à Lovestein, sinon pour adoucir sa captivité et lui rendre les heures plus courtes ? Pourquoi n'ai-je point accepté le poste que je pouvais prendre ? Je n'ai vu que Hugo Grotius, que vous, Cornélie.

— Soit ! vous lui sacrifiez votre avancement et votre fortune ; ce n'est pas assez.

— Lui fait-il ma vie ?

— Non.

— Cornélie, vous semblez cacher un secret, et vous me parlez par énigmes. Montrez-moi le but, je saurai l'atteindre. Ne me répétez pas que je dois payer votre tendresse d'un grand effort, sans me montrer le sacrifice que je dois accom-

plir... Je suis prêt à tout pour vous mériter...

— A tout ?

— Je le jure.

— Alors, Jean, achevez votre ouvrage. Après vous être montré l'ami de mon père, devenez le maître de sa destinée.

— Que voulez-vous dire ?

— Nous n'avons plus de temps à perdre, de subterfuges à employer. Si je viens à vous à cette heure, c'est pour obtenir la solution de notre vie à tous deux... Je vous aime ! Mais je n'appartiendrai qu'à l'homme qui m'aidera à sauver mon père.

Maurice de Nausau ne lui fera jamais grâce. Il faut qu'il fuie de cette forteresse, et nous avons fixé la date de son évasion.

— Elle est impossible.

— J'ai compté sur vous.

— Ai-je donc les clefs de Lovestein ?

— Le commandant le garde, je le sais.

(A suivre.)

Grand Théâtre d'Angers.

MARDI 29 JANVIER

Première représentation du grand succès du théâtre de Cluny, *Le docteur Joly*, vaudeville en 3 actes.

— Louis Vinet, 57. — Henri Alleaume, 64. — Laurent Rousseau, 66.

Varennes-sous-Montsoreau

Joseph Passet, 49. — Albert Hervé, 30. — Louis Mignon, 34. — Joseph Boureau, 46. — Louis Fouque, 59. — Alexandre Galais, 70.

Saumur

Eugène Delaporte, 43.

CANTON DE SAUMUR NORD-OUEST

Saumur

Pierre Blanchet, 3. — Lucien Ouvrard, 42. — Léopold Adet, 25. — Eugène Simon, 26. — Désiré Delanoue, 27. — Auguste Bouju, 29. — François Laurencin, 30. — Eugène Piau, 38. — Charles Baron, 40. — Marie Jourdin, 46. — Henri Guilton, 47. — Louis Gallé, 52. — Roger Guénault, 53. — René Robineau, 56. — Henri Giraud, 59. — Louis Delanoue, 60. — Alexis Bacle, 62. — Ernest Rousse, 63. — Joseph Davignon, 65.

Les Rosiers

Joseph Battais, 4. — Théophile Battais, 7. — Paul Battais, 43. — Amand Jasmio, 44. — Hilaire Debœuf, 45. — Louis Grefier, 21. — René Dutertre, 22. — Eugène Ballanger, 23. — Joseph Dufrou, 24. — Emile Touro, 28. — Henri Clairet, 34. — Eugène Martin, 35. — Félix Bethléem, 44. — André Roger, 43. — Gustave Rogereau, 44. — Henri Juteau, 48. — Raymond Cormier, 54. — René Mercier, 54. — Eugène Boullissière, 55. — Louis Goillard, 57. — Alphonse Menoult, 58. — Hilaire Grestier, 64.

Saint Clément des-levées

Constant Bardin, 2. — Léon Boullissière, 5. — Henri Gamereau, 16. — Louis Goillard, 17. — Noël Piau, 49. — Hilaire Battais, 31. — Louis Battais, 37. — Joseph Marquet, 49. — Emile Jusseume, 66.

Saint-Martin-de-la-Place

Eugène Hurtault, 6. — Auguste Albert, 48. — Eugène Guillon, 32. — François Piochon, 39.

Saint-Lambert-des-levées

Alphonse Guinebertier, 4. — Ferdinand Boismard, 8. — Armand Tremblier, 9. — Alexandre Girard, 10. — Joseph Cocou, 44. — Raymond Samson, 20. — Valfrid Chailloux, 33. — Casimir Bedouet, 36. — Joseph Beauvais, 42. — Emile Gauthiot, 45. — Julien Joulain, 50. — Albert Mengon-neau, 64.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

MM. Dumont, président. — Gallot et Lefèvre, assesseurs.

Lundi 4 février. — Forestier et Bois, vols qualifiés; Guillard, attentat à la pudeur.

Mardi 5 février. — Reuillier, attentat à la pudeur; Gaudin, meurtre.

Mercredi 6 février. — Picard, faux; Vasselin, vols qualifiés.

Judi 7 février. — Maillou, vol qualifié; Vaucelle, infanticide.

Vendredi 8 février. — Monovisin, vols qualifiés; Robert, infanticide.

Samedi 9 février. — Poupard, abus de confiance; époux Labelangerie, coups à ascendant.

Lundi 11 février. — Besnier, tentative de meurtre; Requin, incendie.

Mardi 12 février. — Babinot, meurtre; Gironnat, faux.

Mercredi 13 février. — Auvais, tentative de meurtre; Verrières, faux.

Judi 14 février. — Vigné frère et sœur, vol et complicité.

Publications de mariage.

Gustave-Ernest Pannier, employé à la mairie, de Saumur, et Julie-Eugénie Taveau, couturière, de Saint-Lambert-des-Levées.

Noël Herveil, boucher, de Saumur, et Ernestine-Louise Milteau, couturière de Bagnoux.

LA LIBERTÉ DE LA BOULANGERIE ET LE DÉCRET DU 22 JUIN 1863

La chambre criminelle de la Cour de cassation, sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Bertrand, vient de rendre un arrêt qui consacre les principes suivants :

Le décret du 22 juin 1863, sur la liberté de la boulangerie, n'empêche nullement le maire, en vertu des lois qui régissent les attributions de l'autorité municipale, d'établir régulièrement la taxe du pain.

La conséquence de cette taxe est d'obliger le boulanger : 1° à ne point vendre à un

tarif supérieur à celui qu'elle fixe; 2° à livrer sa marchandise à quiconque se présente dans sa boutique pour acheter sa marchandise contre argent.

La méconnaissance de cette règle, par un jugement de simple police, constituerait donc une erreur évidente de droit, mais ce jugement doit être maintenu s'il constate en fait que le boulanger a refusé de servir un acheteur, non par des raisons d'intérêt ni pour se soustraire à la taxe, mais pour des causes morales de convenance personnelle.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Les députés viennent d'être saisis d'une proposition de loi ayant pour objet le doublement des conseillers généraux des cantons qui comptent plus de vingt mille habitants.

Cette proposition aurait pour conséquence d'augmenter à peu près des deux tiers la représentation départementale.

PROSPÉRITÉ RÉPUBLICAINE

La prospérité républicaine s'affirme de plus en plus.

Savez-vous combien les tribunaux de commerce ont prononcé de déclarations de faillite pendant l'année 1888 ?

Sept mille cent soixante-seize (7,176). Sur ce nombre, le tribunal de commerce de la Seine en a prononcé 1,692.

Nous lisons dans l'Espérance, de Nantes :

« M. de la Billais, apprenant par la presse l'arrivée dans notre port d'un navire allemand chargé d'avoine russe à destination des fournisseurs de l'armée, a immédiatement saisi M. le ministre de la guerre de ce fait.

« Pour en finir avec les importations si nuisibles à notre commerce français, il importe qu'on discute au plus vite la proposition de loi déposée par notre honorable député et ses collègues réclamant que toutes les fournitures de l'Etat soient prises en France, sauf le cas de force majeure.

« Le rapport sur cette proposition et deux autres ayant le même but a été maintenu à l'ordre du jour de la Chambre.

« Il importe qu'elle vienne en rang utile. Nous ne doutons pas que nos amis fassent tous leurs efforts pour obtenir ce résultat. »

VARIÉTÉS

La guillotine de Turquant

(MAINE-ET-LOIRE)

Il n'est personne, dans l'Anjou et pays voisins, qui n'ait entendu parler de la guillotine de Turquant, petite commune coquettement assise au centre d'un charmant paysage, à peu de distance des bords de la Loire, entre Parnay et Montsoreau.

Une guillotine dans cette petite localité ! Il y a là, assurément, un motif d'exciter la curiosité du voyageur. Aux questions que celui-ci ne manque pas de poser, on lui répond par la légende suivante :

Au mois de mai 1793, la guillotine, pourvue de victimes par une commission militaire, fonctionnait avec une activité effrayante, soit à Saumur, soit à Doué. Les têtes des Vendéens, faits prisonniers, pleuvaient comme des ardoises au fort d'une tempête, suivant l'expression d'un conventionnel en mission dans cette contrée.

Mais, dans les premiers jours de juin, les exécutions se ralentirent. L'annonce de l'approche des armées royales, produisant l'effet d'une douche d'eau glacée, calma subitement le zèle féroce des démagogues. Les plus ardents, craignant de justes représailles, prirent leurs précautions pour se mettre à l'abri. Ils quittèrent la ville, sans bruit, et sous divers prétextes, et se réfugièrent dans les départements voisins.

Le 9 juin, la panique et la débandade devinrent générales, lorsque l'on vit l'armée vendéenne se disposer à envelopper Saumur et à prendre cette ville d'assaut.

Parmi les nombreux foyards, à qui la peur donnait des ailes, et qui s'étaient jetés sur la route de Saumur à Chinon, s'éloignant avec toute la vitesse dont ils étaient capables, se trouvait l'exécuteur des hautes-œuvres, emmenant, sur une charratte, son sinistre instrument.

Arrivé à Turquant, éloigné de 10 kilomètres environ de Saumur, il apprit qu'un

fort détachement de l'armée royale arrivait par Fontevrault. Dans un quart d'heure, une demi-heure, lui et son équipage tomberaient inévitablement aux mains de l'ennemi. Et alors, que se passerait-il ? L'exécuteur courait grandement le risque d'être exécuté avec sa propre machine.

Mais une idée lumineuse lui vint : c'était pour lui le salut.

En longeant le coteau, il avait aperçu, au milieu d'un bouquet d'arbres, une cave dont l'entrée était restée ouverte et qui se trouvait assez éloignée des habitations. S'étant dirigé de ce côté, il déchargea à la hâte dans cette cave ses bois et son couperet, encore couvert de sang, et, étant monté sur son cheval, il s'enfuit à toute bride.

Que devint-il ? Cela nous importe peu, du moment que nous n'avons pas l'intention de faire la biographie de ce coupeur de têtes.

La guillotine, ainsi abandonnée et que personne n'a réclamée, serait restée dans la cave jusqu'à nos jours, et c'est elle qui, depuis bientôt un siècle, excite la curiosité de tant de gens.

Désireux de savoir ce qu'il y avait de vrai dans la légende, et de nous assurer de l'existence de cette hideuse épave de la Révolution, nous nous sommes rendus à Turquant, et voici quel a été le résultat de notre visite :

Deux points seulement, dans la légende, sont absolument exacts : d'abord la panique que l'arrivée des Vendéens et la prise de Saumur jetèrent parmi les Révolutionnaires de cette ville et les troupes républicaines ; — en second lieu, la retraite précipitée d'un grand nombre d'individus ayant d'excellentes raisons pour ne pas se trouver en face des soldats de l'armée royale, qui auraient pu leur demander dent pour dent et sang pour sang. En tête des fuyards, les mémoires du temps nous affirment, brillamment, avec leurs beaux panaches, cinq ou six représentants du peuple, et l'illustre général Santerre, chez qui la fuite, dans la guerre de Vendée, paraissait passée à l'état d'habitude. Mais aucun document ne nous dit que le bourreau, accompagné de son instrument, ait suivi l'exemple de ces hauts personnages.

On peut donc considérer comme purement imaginaire tout ce que l'on dit de sa fuite du côté de Turquant et de l'abandon de sa guillotine dans une cave.

Sans doute, le fait n'aurait rien d'in vraisemblable, et peut-être se résignerait-on à l'admettre si une démonstration que nous sommes en mesure de faire, ne venait en prouver toute la fausseté.

Il est certain pour nous que la fameuse légende est sortie de toutes pièces du cerveau de quelque farceur, ou plutôt de quelque esprit noir, qui aura été trompé par l'aspect et la forme de certains morceaux de bois et d'un instrument tranchant que l'on voyait en effet dans la cave dont nous avons parlé.

Un innocent visiteur, créateur et brodeur de la petite histoire, a, sans aucun doute, pris pour les deux montants d'une guillotine, de vieux supports d'un presseur, ancien modèle, offrant des rainures, où glissait un morceau de bois appelé mouton, et supportant le premier l'action de la vis.

Quant au couteau, que des gens se disant bien informés nous représentent comme portant encore les traces du sang des victimes, c'est tout simplement une sorte de large tranche servant à couper la vendange débordant sur les côtés de la molle et destinée à subir une nouvelle pression.

Telle est la vérité, et ainsi s'envole et disparaît la singulière célébrité que l'on avait attachée au nom de la commune de Turquant.

J. DE CHATEAU-CHALONS.

Reproduction autorisée pour les journaux qui ont un traité avec la Société des Gens de lettres.

FAITES COMME NOUS !! — Bonneval (Eure-et-Loir), le 13 avril 1888. — Je souffrais de maux de reins, et ma femme souffrait de la poitrine et de maux de tête; nous sommes complètement guéris depuis que nous prenons de vos bonnes Pilules Suisses à 4 fr. 50 la boîte. Je conseille à tous ceux qui souffrent de faire comme nous. (Sig. lég.)

PASTEAU, rue Saint-Jacques.

Toutes les maladies ne peuvent être guéries par le même remède comme le prétendent certaines panacées, mais toutes celles qui sont causées par l'engorgement des intestins sont prévenues par l'usage des Véritables Grains de Santé du Dr Franck.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

MERCREDI 30 Janvier 1889,

Avec le concours de

M. DUVIVIER

de l'Opéra

L'immense succès du théâtre d'Angers

LE ROI D'YS

Opéra en 4 actes et 5 tableaux.

poème de M. Ed. BLAU, musique de M. E. LALO.

M. DUVIVIER jouera le rôle de Margared.

DISTRIBUTION

Margared..... M. Duvivier.
Rozann..... Levasseur.
Mylio..... MM. Verlet.
Karnac..... Romieu.
Le Roi..... Larivière.
Saint-Corentin..... Garnier.
Jahel..... Fréville.

Décor nouveaux et costumes neufs. — Mise en scène de M. SABIN, régisseur général.

Prix des places pour cette représentation

Fautouils d'orchestre, de balcon, loges, 5 fr. — Loge de MM. les officiers, 3 fr. — Parquet, pourtour de deuxièmes loges, 3 fr. — Parquet militaire, 2 fr. — Parterre, 2 fr. — Parterre militaire, 1 fr. — Baignoires, 3 fr. 50. — Secondes, 1 fr. — Amphithéâtre, 50 cent.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. n/a.

EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Succr.

Baisse de prix

Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 4 fr. »
Hors ville 90

Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 90 cent.
Hors ville 80

Défiant toute concurrence comme qualité.

Toute personne achetant pour 3 fr. de marchandises à l'Épicerie Centrale aura droit à un billet de tombola gratis.

1,000 numéros pour 3 gagnants :

1° Une magicienne; 2° Un vaisseau marchand; 3° Un moulin tournant. Ces trois pièces sont à musique et jouent des airs différents.

COMPAGNIE UNIVERSELLE

pour l'achèvement et l'exploitation

DU CANAL INTEROCÉANIQUE DE

PANAMA

Capital Social : 30,000,000 de fr.

CE CAPITAL POURRA ÊTRE PORTÉ À 60 MILLIONS DE FRANCS AU MAXIMUM

FONDATEUR : FERDINAND DE LESSEPS

ÉMISSION DE

60,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

On verse en souscrivant 125 fr.

Un intérêt de 5 0/0 sur les sommes versées sera servi aux Actions pendant la durée des travaux d'achèvement.

A partir de l'ouverture du canal à la navigation, les recettes serviront à payer la redevance due au Gouvernement des États-Unis de la Colombie, les frais d'exploitation, les arrérages des emprunts que la nouvelle Compagnie aura faits pour l'achèvement de l'entreprise, l'intérêt à 5 0/0 sur le capital actions.

Les recettes, ces prélèvements opérés, seront réparties, savoir :

80 0/0 à l'ancienne Compagnie du canal interocéanique,

20 0/0 à la Compagnie Nouvelle dont 16 0/0 aux actionnaires à titre de dividende et le surplus en conformité des attributions inscrites dans les statuts.

DROIT DE PRÉFÉRENCE

Les porteurs de parts de Fondateurs, d'Actions et d'Obligations de la Compagnie universelle du Canal interocéanique de Panama ont droit, par préférence à tous autres, à la souscription et à l'attribution des 60,000 actions émises.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE DÈS À PRÉSENT

Elle sera close le Samedi 2 Février 1889

LES VERSEMENTS SONT REÇUS

Au Crédit d'un Compte spécial à la Souscription, ouvert au nom de M. FERDINAND DE LESSEPS, Fondateur de la Société.

À la Compagnie Universelle du Canal interocéanique.

À la Compagnie Universelle du Canal de Suez.

À la Banque Parisienne, 7, rue Châteauneuf.

Et chez tous leurs correspondants.

PAUL GODART, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e ALBERT, avoué à Saumur,
Et de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e BRETON, notaire à Varennes, commis à cet effet, le DIMANCHE 9 FEVRIER 1889, à 1 heure de l'après-midi,

LES IMMEUBLES

Dépendant de la faillite du sieur Jean-Désiré NÉRET, ancien marchand forain au bourg de Varennes.

1^{er} Lot. — Maison d'habitation, Servitudes, Cour et Jardin, contenant 9 ares 50 centiares, au bourg de Varennes.

Mise à prix : 3,500 fr.

2^e Lot. — Nue-propiété de 2 ares 60 centiares de terre, au Ruisseau, commune de Varennes, soumis à l'usufruit du sieur Pierre Baudry, charpentier au bourg de cette commune.

Mise à prix : 20 fr.

3^e Lot. — Nue-propiété de 17 ares 90 centiares de terre, aux Mietteries, même commune, soumis également à l'usufruit de M. Baudry.

Mise à prix : 450 fr.

Total des mises à prix : 3,670 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e ALBERT, avoué pour-suivant la vente;

2^o A M^e BRETON, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

UN

Très vaste Etablissement

NOMME

VILLA PLAISANCE

Situé à 1 kilomètre de Saumur,

Aménagé pour Fêtes, Noces et Banquets

Avec Jardins, Bosquets et Jeux de toutes sortes.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière,
Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^e GAGNAGE.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le MERCREDI 6 février 1889, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE.

EN 2 LOTS

AVEC FACULTÉ DE RÉUNION

D'UNE PROPRIÉTÉ

Sise à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n^{os} 5 et 7.

PREMIER LOT

Maison d'habitation

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 5,

Mise à prix : 5,500 fr.

DEUXIÈME LOT

MAISON D'HABITATION

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 7.

Mise à prix : 9,000 fr.

Total des mises à prix : 14,500 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué, 8, rue Cendrière;

2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, dépositaire et rédacteur du cahier des charges. (80)

A Vendre ou à Louer

Jolie petite Propriété

Située route de Dampierre,

Comprenant : chambres, grenier, jardin avec pavillon sur la route.

S'adresser au bureau du journal.

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

Par suite de décès

A CÉDER PRÉSENTMENT A SAUMUR

Un Etablissement de Louage de Voitures

Avec service complet d'omnibus pour les gares des chemins de fer.

GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT

S'adresser au bureau du journal.

Transfert d'Etude

L'ETUDE de M^e POIRIER, huissier à Allonnes, est transférée à Saumur, rue du Temple, n^o 17.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Rue de la Petite-Bilange, n^o 34, près la place du port Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (36)

ON DEMANDE Un Ménage pour être domestiques à la campagne, le mari sachant lire, écrire, soigner les chevaux, connaissant les vignes et l'agriculture, la femme étant bonne fille de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENTS à LOUER

Pour personne seule ou pied-à-terre.

S'adresser à M. OFFRAY, horloger, place Saint-Pierre. (14)

JEUNE HOMME de 17 ans demande place dans une maison de commerce.

S'adresser chez M. BOUCHÉ, loueur de voitures, place de la Bilange.

BRODERIES Or, ARGENT et en tous genres.

M^{lle} MARC, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur.

PRIX MODÉRÉS.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	7 25	12 50	7 55	11 25		
Chartres	6 7	9 33	2 53	9 44	1 33	
Chât.-d.-Loir.	12 10	1 52	6 34	12 28	4 49	
Noyant-Méon.	11 29	13 54	3 9	7 36	1 13	5 51
Linzières-Bou.	11 39		3 21	7 47		6 2
Vernantes	11 53		3 36	7 59		6 13
Blou	12 5		3 48	8 11		6 23
Vivry	12 15		3 59	8 20		6 31
SAUMUR						
(Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48
(Orl.) (départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54
Nantilly (arr.)	12 41		1 44	4 24	8 41	2 0
SAUMUR						
(Etat) (arr.)	12 51		1 56	4 34	8 51	2 06
(Etat) (départ.)	1 01		2 06	4 44	9 01	2 16
Nantilly (départ.)	8 31	10 37		4 13	8 30	6 50
Chât.-d.-Loir	8 37	10 44		4 25	8 43	7 0
Chât.-Varr.	8 48	10 54		4 31	8 49	7 10
Brézé-s.-Cyr.	9 2	11 11		4 39	8 56	7 17
Montreuil	9 19	11 24		4 47	9 03	7 24
Thouars	11 57	2 34	5 33	9 38	2 44	8
Niort	3 58	4 24	7 59	4 33	10 37	
Saintes	6 28	11 05		6 14	3 3	
Bordeaux	9 19	13 06		9 03	4 34	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Mixte		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 15	8 20				
Saintes			7 15	8 48			11 39	6 26
Niort			9 33	10 20			2 5	3 30
Thouars			12 14	12 34			1 30	4 15
Montreuil			9 35	6 38			2 03	4 55
Brézé-s.-Cyr.			9 55	7 18			2 28	5 18
Chât.-Varr.			10 07	7 27			2 46	5 28
Nantilly (arr.)			10 13	7 34			2 51	5 31
SAUMUR								
(Etat) (arr.)			10 22	7 45			3 02	5 42
(Etat) (départ.)			7 25	11 25			2 41	5 20
Nantilly (départ.)			7 38	11 36			2 53	5 33
SAUMUR								
(Orl.) (arr.)			7 47	11 44			3 01	5 41
(Orl.) (départ.)			7 57	11 54			3 05	5 45
Vivry			8 10	12 09			3 17	5 57
Blou			8 19	12 18			3 26	6 06
Vernantes			8 32	12 33			3 39	6 18
Linzières-Bou.			8 43	12 46			3 51	6 30
Noyant-Méon.			8 59	1 2			4 04	6 42
Chât.-d.-Loir.			10 7	2 15			4 18	7 48
Chartres			3 50	6 51			9 37	12 4
Paris			5 25	8			11 50	2 27

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Directe		Omn.		Expr.		Omn.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	10 45				6 10	8 40	12 07	3 10	7 35			
Angers	2 19	6 30			8 44	11 19	3 57	5 55	9 45			
La Ménitrie	2 52	7 10			9 09	11 58	4 49	6 16	10 01			
Les Rosiers		7 19			9 17	12 07	5 52	6 25				
St-Clement		7 26			9 24	12 14	6 59	6 32				
St-Martin		7 33			9 31	12 21	7 59	6 39				
Saumur (a.)		3 22			7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 24		
(départ.)		3 27			7 52	9 37	12 38	4 31	7 10	10 30		
Varennes					8 05	9 48	12 51	4 45	7 13			
Port-Boulet		3 53			8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 50		
Langeais		4 26			8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 16		
Tours		5 05			9 43	11 05	2 23	6 25	8 51	11 48		
Paris		10 39			3 06	8	3 35	4 01	5 07			

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr.		Omn.		Omn.		Expr.		Omn.		Directe	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	8 45	9 46	11 25	12 45	11 20	9 10	12 30					
Tours	1 23	5	7 15	11 30	2 43	5 25	8 47					
Langeais	2 13	5 43	8	12 08	3 28	6 08	9 31					
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 42	3 49	6 43	10 11					
Varennes			6 32	8 51	12 53		6 54	10 23				
Saumur (a.)		2 57	6 45	9 04	1 04	4 04	7 06	10 36				
(départ.)		3 03	6 52	9 12	1 13	4 11	7 12	10 42				
St-Martin			7 06	9 26	1 25		7 25					